



AVIS PUBLIC

Règlement 534-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 534-2021 abrogeant le Règlement d'emprunt 477-2019***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 2 août 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 11 août 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA